COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_11-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **15 décembre 2016 – 19 heures 30**

N° **136/16**

Date de convocation : 9 décembre 2016

Conseillers en exercice : **34**

Présent : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 26

Votants : 28

Objet : **TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE « A »**

Membres Présents

Michèle LUTZ	Sylviane REY	Richard LESOT	Lionel LITTOZ-MONET	Christian BAILLY
Michel COUTIN	G.CHAMPANGE	Joëlle KOURTCHEVSKY	Hervé BOURNE	Marcel CATTANEO
Ulrich GAGNERON	R. AUMAITRE	Nicolas BLANCHARD	Roland BLAMPEY	Nicolas BALMONT
Sonia GIFFORD	J.GUENAN	R. MERMAZ-ROLLET	Jacques TRESALLET	Jean-Louis MERLE
Marc LLEDO	Valérie. GARDIER	Paul CARRIER	Lucie LITTOZ	Marc MILLET-URSIN
Françoise KLEMENCIC				

Membres Excusés

Gérard MERMIER	Patrick DUC	Philippe PRUD'HOMME	Jeannie TREMBLAY

Membres Absents

V. AMADIO	Sarah DI-GLERIA

Pouvoirs

Laurence GODENIR (M. LUTZ)	Rosemonde SCHINDLER (L.LITTOZ)

EXPOSE

Monsieur la Président rappelle que la communauté de communes est compétente en matière de développement et promotion touristique. Il rappelle que les opérations de promotion touristiques ont été déléguées à l'Office de Tourisme des Sources du Lac d'Annecy.

Il rappelle également que la communauté de Communes:

- s'est fortement engagée sur le tracé, l'aménagement et l'entretien de circuits de randonnées pédestres ou cyclistes à destination principalement d'un public familial,
- a engagé une structuration de l'activité canyoning sur la commune de Faverges-Seythenex (canyon de Montmin),
- réfléchit à la coordination de l'activité du vol libre,
- réfléchit sur la destination de la zone de la gare,
- construit l'attractivité du territoire avec entre autres la prise en compétence du Festival des Cabanes.

Actuellement, force est de constater que compte tenu des différentes missions confiées et de la compétence économique de l'intercommunalité qui monte en puissance, la personne en charge de son animation n'est pas en mesure de participer en plus de ses taches à l'élaboration et la coordination de projets de valorisation locale.

Monsieur le Président propose le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de **deux ans** en application de l'article 3, alinéa 5, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives au statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Le salaire versé mensuellement correspondra à l'indice brut 542 de la fonction publique territoriale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_11-DE

La personne recrutée pourra prétendre au régime indemnitaire instauré par la collectivité.

Sous l'autorité du Directeur des Services, les missions afférentes à cet agent sont (nature des fonctions)

- conseil, expertise et assistance aux élus ;
- aide à l'élaboration d'un programme d'actions touristiques pour développer l'attractivité du territoire
- conduite d'actions et d'études spécifiques pour évaluer la pertinence des projets
- réalisation d'études et montage de projets;
- animation des commissions et de réunions publiques ;
- rédaction de notes, comptes rendus et rapports ;
- solliciter les partenaires et développer les relations et les partenariats entre les différents acteurs de l'économie en lien avec le tourisme ;
- Assurer en lien avec l'Office du Tourisme et l'espace social et culturel de la commune de Faverges-Seythenex « La Soierie » la promotion et le marketing du Festival des Cabanes
- Rendre compte au Directeur des Services des activités et de l'évolution des dossiers en cours.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

-o-o-o-o-o-o-

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré accepte les propositions de Monsieur le Président et décide de du recrutement d'un agent contractuel de catégorie « A » sur un contrat de deux ans dans les conditions définies supra

.

Résultat du vote :

Votants	28	Abstention :	0	Exprimés :	28
Pour :	28	Contre :	0		

FAVERGES, le 19 DEC. 2016
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute-Savoie)

Délibération rendue exécutoire le : 19 DEC. 2016

Affichage le

Destinataires :
- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :
- Ressources Humaines
- Budget